

La lettre d'information du PDM

Les premiers temps forts de l'action du PDM

La première année, sur la base d'un état des lieux détaillé (diffusé en 2008 auprès de toutes les mairies), il est apparu nécessaire, avant toutes propositions d'actions, d'enquêter les acteurs du territoire. L'objectif était d'informer de la démarche du PDM et de recueillir l'expertise de chacun quant à la meilleure façon de réussir ensemble ! Cet important travail d'enquête a permis de s'enrichir, sur la base d'un questionnaire commun, de 140 entretiens concernant l'analyse de la situation locale : 15 élus, 25 présidents d'associations locales, 50 propriétaires (dont les 2/3 représentatifs de la petite et moyenne propriété) et 50 professionnels. Cette large concertation a permis ensuite de formaliser un programme ciblé d'actions comportant 4 axes : la ressource, l'exploitation forestière, la voirie et la multifonctionnalité & la communication.

Un an après, depuis juin 2010, nous avons entamé la deuxième année d'animation en nous consacrant à la phase opérationnelle de ce programme d'actions. Les principales réalisations en date du second semestre 2010 (et des premiers mois de 2011) ont consisté à proposer, à 3 publics différents, les animations respectivement souhaitées (lors de la phase d'enquête).

- Les élus avaient 3 demandes fortes :
 - Disposer de connaissances précises sur la réglementation des boisements et les réglementations environnementales.
 - Comprendre les enjeux du développement du bois Bois-Energie, qu'il s'agisse de bois bûche, de plaquette ou encore de granulé, en visitant des entreprises mobilisatrices, en rencontrant des distributeurs et des gestionnaires de chaufferies.
 - Etre accompagnés sur les problématiques d'exploitation, de sortie et de transport des bois et pouvoir décliner un mode opératoire comme a pu notamment le faire le Pays de Guéret.
- Les propriétaires forestiers avaient exprimé des besoins prioritairement sur le cubage des bois et leur mise en vente, sous une forme de réunion préférentiellement pratique que théorique.
- Les associations locales, tout comme le grand public, étaient demandeurs d'informations adaptées à la compréhension de la mise en valeur de la forêt.

Les premiers résultats

- **Une information sur la réglementation des boisements, les législations environnementales, la desserte forestière et la mise en place de chantiers-témoins** (sur la base d'expériences concernant les Monts de Guéret) a été proposée aux élus le 6 juillet 2010 à Bourganeuf.
- **2 journées Bois-Energie destinées aux élus ont été organisées** : le 20 décembre 2010 et le 21 janvier 2011. Une trentaine d'élus a pris part à ces deux déplacements qui ont permis de visiter :
 - la plateforme de bois déchiqueté de Bessines (87), associant la CAFSA et Véolia,
 - l'unité de conditionnement de bois de feu traditionnel de Bénévent-l'Abbaye (23) associant les Ets CBL (Carrefour du Bois Limousin) de la Souterraine à l'entreprise Richard,
 - la chaufferie bois (et son réseau de chaleur) de Bourganeuf (23) - en fonctionnement depuis 1985, refaite en 2006 et gérée par la société Cofély,
 - l'unité industrielle (EO2) de fabrication et conditionnement de granulés d'Herment (63),
 - le salon Panorabois (63) à Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand.



- **Une journée cubage** au Compeix (St Pierre Bellevue), le 16 octobre a réuni 60 propriétaires forestiers enthousiastes (malgré la pluie, ce jour-là).
- **Le grand public et les milieux associatifs locaux ont aussi été concernés par nos actions** : le 23 octobre à St Junien la Bregère et le 9 décembre à St Pardoux Morterolles. S'ils adhèrent à l'enjeu de dynamiser la forêt locale, ils l'envisagent dans un contexte de reconnaissance de la multifonctionnalité de la forêt.

En plus de la participation importante dont ont bénéficié ces réunions, ces 6 premières réalisations ont été, semble-t-il, plutôt appréciées par les participants ; certains d'entre-vous ont constaté parallèlement que la presse locale s'en était aussi faite l'écho.

S'ajoute à cela, tout le **travail régulier de proximité, sur le terrain, qui permet aux élus et aux propriétaires forestiers d'être mieux informés et plus actifs dans le domaine de la forêt sur le territoire de leur commune pour les premiers, dans la mise en valeur de leurs parcelles pour les seconds.** Nous vous en informerons dans un prochain numéro, probablement sous forme de témoignages.

Et **depuis le début de l'année, l'accent a été mis sur les « chantiers témoins ».** Cette animation formalise une concertation entre une municipalité et une entreprise d'exploitation forestière travaillant sur son territoire - préalablement au démarrage de son chantier puis en toute fin. Elle s'accompagne d'un état des lieux concernant les parties du domaine public (qui seront utilisées) avant chantier puis à l'issue de celui-ci (constatant aussi l'enlèvement des derniers billons dans les délais spécifiés par l'entreprise),



qu'il s'agisse d'un chemin rural,



ou de point(s) de stockage en bordure de route.

Pour tout renseignement : contactez la Communauté de communes (tél : 05 55 54 04 95 ou mail : administration@cbrv.fr).